

RECONNAISSANCE DES OBNL DU SECTEUR CULTUREL POUR LA RÉCUPÉRATION ET LE DÉPÔT DES MATIÈRES AUX ÉCOCENTRES DE LA VILLE DE GATINEAU À DES FINS DE PROJETS CULTURELS

Service de l'eau et des matières résiduelles

Objectifs :

En cohérence avec la politique culturelle de la Ville de Gatineau, la Ville souhaite soutenir les OBNL locaux du secteur culturel dans leurs missions en leur donnant accès gratuitement à certaines matières récupérées aux écocentres de Gatineau, et en leur permettant de déposer gratuitement leurs projets culturels en fin d'usage aux écocentres, et cela à des fins de recyclage ou de réemploi.

Critères d'admissibilité :

- Avoir un siège social sur le territoire de Gatineau;
- Faire partie de la liste des OBNL approuvés par le Service des arts, de la culture et des lettres;
- Compléter et acheminer à la Ville le présent formulaire de demande de reconnaissance ainsi qu'une résolution du conseil d'administration attestant que l'organisme souhaite déposer une demande et qu'il s'engage à respecter les exigences liées à la reconnaissance.

Procédure :

Lorsque l'OBNL obtiendra sa reconnaissance dans le cadre de cette procédure, l'OBNL devra prendre contact avec le contremaître des écocentres (819-243-2345 poste 4144) pour planifier la **récupération de matières** aux écocentres. Un formulaire de don aux organismes de biens meubles en surplus (fourni par la Ville) devra être complété à chaque visite. **Il est interdit de prendre des matières directement dans les conteneurs : seules les matières mises de côté dans le cabanon de réemploi pourront être récupérées.**



Lorsque l'OBNL obtiendra sa reconnaissance, il pourra également venir **déposer ses projets culturels** (décors, sculptures, accessoires, matériel de fin d'exposition) gratuitement aux écocentres, dans la limite où ces productions sont composées de matières acceptées aux écocentres et pouvant être acheminées à des fins de recyclage (bois, métal, carton, agrégats, etc.). Les productions devront être déposées **dans un format acceptable** (au besoin, les découper avant de se rendre aux écocentres), et le tri devra être réalisé selon le type de matière. Si certaines matières sont encore en bon état, elles pourraient être déposées dans le cabanon de réemploi.

L'OBNL devra à chacune de ses visites aux écocentres respecter les consignes en vigueur. Les horaires d'ouverture des écocentres sont disponibles sur le [site internet de la Ville](#).

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME DEMANDEUR

Nom de l'organisme :			
Date de constitution de l'organisme :			
Adresse (no, rue, local) :			
Ville :		Code postal :	
Téléphone :		Site web :	
Adresse courriel générique :			

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE-CONTACT

Prénom :			
Nom :			
Rôle au sein de l'organisation :			
Téléphone :		Cellulaire :	
Adresse courriel :			

Objet de la demande pour la récupération de matières :

Précisez les items qui vous intéressent dans le tableau ci-dessous

Type de matières	Intéressé (OUI /NON)
Meubles	
Jouets d'enfants	
Livres	
Équipement de sport	
Bicyclettes	
Outils	
Bois d'œuvre	
Articles de décoration	
Autres : préciser	
Autres : préciser	

Dépôt de productions artistiques

Précisez le type de matières que vous travaillez habituellement (métal, carton, etc.) :

Le signataire et ses représentants (veuillez cocher) :

Déclarent et certifient que les renseignements transmis sont exacts et complets.	☐
S'engagent à respecter toutes les conditions précisées dans la procédure.	☐
Autorisent la Ville de Gatineau à effectuer toutes les recherches jugées utiles à l'évaluation de la présente demande.	☐

INFORMATIONS ADDITIONNELLES :

Veuillez transmettre le présent formulaire complété et signé à l'adresse courriel pgmr@gatineau.ca, ainsi que :

- une résolution du conseil d'administration attestant que l'organisme souhaite déposer une demande et qu'il s'engage à respecter les exigences liées à la reconnaissance;

La demande sera analysée dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la réception de la demande **complète**. L'OBNL sera ensuite averti par écrit de la décision de la Ville. La Ville se réserve le droit de retirer la reconnaissance d'un OBNL si les engagements établis entre la Ville et l'OBNL ne sont pas respectés. La Ville de Gatineau se réserve le droit de demander à l'OBNL tout document à jour nécessaire à la reconnaissance de l'OBNL.

Signature :	
Prénom et nom du signataire (en caractère d'imprimerie) :	
Date :	
À l'usage unique de la Ville de Gatineau	
Décision :	Reconnaissance acceptée ☐ Reconnaissance refusée ☐ Reconnaissance sous condition ☐
Raison invoquée ou condition :	
Date :	